



Ce qu'il faut savoir

Le parent correspondant a vocation à créer du lien entre les parents de la classe et l'établissement. Il facilite la communication et contribue à établir un climat de confiance.

1 - Sa mission

Le parent correspondant :

- **représente tous les parents**, dans leur diversité, il est leur porte-parole ;
- **assure le lien avec l'équipe éducative** (professeur des écoles pour le primaire, professeur principal pour le secondaire) et avec les élèves délégués ;
- **est médiateur en cas de difficulté.**

Spécificités dans le primaire

En primaire, **le parent correspondant fait le lien entre les parents, l'enseignant et les élèves délégués** (s'il y en a) sur les questions touchant à la vie de la classe et ses projets. **Il aide à l'organisation des sorties et activités périscolaires** (pour trouver des accompagnateurs, etc.). Il peut **participer à la préparation de la réunion de classe avec l'enseignant** (le conseil de classe n'existe pas en primaire, mais une à plusieurs réunions sont normalement organisées avec les parents), en sollicitant et recueillant les questions des parents.

Spécificités dans le secondaire

Dans le second degré, **le parent correspondant représente les parents aux trois conseils de classe**, auxquels il participe dans leur intégralité. Le document *La participation des parents à la mission éducative des établissements catholiques d'enseignement*, publié par le SGEC en 2004, affirme ainsi à leur sujet : "leur participation aux conseils de classe est une voie privilégiée de vérification et de participation à la mise en œuvre du projet d'établissement, en même temps qu'une occasion unique de faciliter les liens entre parents et enseignants et entre parents".

Lors du conseil, il est recommandé que le parent se retire quand on parle de son enfant, d'où l'importance d'avoir deux parents correspondants par classe.

Cette mission de représentation des parents au conseil de classe se décline en trois volets :

- **avant le conseil de classe**, le parent correspondant sollicite et recueille les questions ou les remarques des parents ; dans la mesure du possible, il rencontre également le professeur principal et les élèves délégués, de façon à en savoir davantage sur la situation de la classe ;
- **pendant le conseil de classe**, il fait part des questions et remarques qui lui ont été confiées par les parents ; il apporte son regard de parent et s'exprime avec bienveillance ;
- **après le conseil de classe**, il rédige un compte-rendu à l'intention des parents, lequel est visé par le professeur principal et validé par le chef d'établissement avant envoi.

2 - Son mode de désignation

Il est souhaitable que l'ensemble des parents de la classe soient sollicités par l'Apel en amont de la désignation des parents correspondants, suivant des modalités définies avec le chef d'établissement (envoi d'un courrier, annonce lors de la réunion de rentrée, etc.), afin qu'ils puissent se porter candidats. **Les parents correspondants peuvent ensuite être nommés par l'Apel en concertation avec le chef d'établissement ou élus lors d'une réunion de début d'année.** Les personnes choisies pour assurer cette mission sont nécessairement **détentrices de l'autorité parentale.**

Un ou deux parents sont élus / nommés pour chaque classe (différentes configurations sont possibles : un parent qui siège + un parent suppléant, deux parents qui siègent, etc.). Les parents correspondants n'exercent pas forcément cette mission dans la classe de leur enfant.

- ➔ Une fois les parents correspondants élus / nommés, leurs coordonnées doivent rapidement être communiquées aux familles de la classe.

3. Ses engagements

Le parent correspondant s'engage à :

- **respecter la charte en vigueur dans l'établissement** (cf. pistes d'action - point n°3) ;
- **suivre la formation organisée par l'Apel** avec le chef d'établissement et travailler en lien avec eux ;
- **assurer sa mission** pour toute la durée de l'année scolaire ;

Les défis
du président d'apel

LES PARENTS
CORRESPONDANTS

- **respecter la confidentialité des informations** dont il est amené à avoir connaissance concernant les élèves ou leurs familles ;
- **se montrer disponible ;**
- **rester à sa place de parent ;**
- **éviter une implication trop affective** (nécessité de se distancer émotionnellement) ;
- **se montrer bienveillant** à l'égard des personnes et des situations ;
- **être un élément de cohésion** pour la communauté éducative.